Bureau du 22 janvier 2007

Décision n° B-2007-4926

commune (s): Sathonay Camp

objet: Reconversion du camp militaire - Travaux primaires pour la réalisation des réseaux d'assainissement, d'eaux pluviales et d'eaux usées - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 11 janvier 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2006-4446 en date du 3 juillet 2006, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour la réalisation des réseaux d'assainissement, d'eaux pluviales et d'eaux usées dans le cadre de la reconversion de l'ancien camp militaire à Sathonay Camp.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 5 janvier 2007, a classé les offres et a choisi celle du groupement d'entreprises Stracchi-Sogea Rhône-Alpes pour un montant de 1 099 874,70 € HT, soit 1 315 450,14 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales :

Vu ledit dossier;

DECIDE

- 1° Autorise monsieur le président à signer le marché pour la réalisation des réseaux d'assainissement, d'eaux pluviales et d'eaux usées dans le cadre de la reconversion de l'ancien camp militaire à Sathonay Camp et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement d'entreprises Stracchi-Sogea Rhône-Alpes pour un montant de 1 099 874,70 € HT, soit 1 315 450,14 € TTC.
- 2° La dépense correspondante sera prélevée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0568 Sathonay Camp reconversion du camp militaire par délibération n° 2006-3329 en date du 2 mai 2006 à hauteur de 7 046 000 € HT.
- 3° Les montants à payer en 2007 au titre du marché pour un montant de 1 099 874,70 € HT seront prélevés sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine budget annexe de l'assainissement dans le cadre de l'opération 0568 reconversion du camp militaire de Sathonay Camp fonction 2 222 comptes 231 510 au titre des eaux usées et 231 560 au titre des eaux pluviales.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,